



COMMUNE DE SUCÉ-SUR-ERDRE

COMPTE RENDU

Réunion ordinaire du
Conseil Municipal du 12 mars 2013

Le 12 mars 2013 à 20h04, les membres du Conseil Municipal de Sucé-sur-Erdre se sont réunis en Mairie, salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 6 mars 2013, et sous sa présidence.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

CHATELLIER Daniel, KOGAN Jean-Jacques, CHEVALIER Christine, RINCE Mireille, TESSON Bernard, LASCAUX Sylviane, BERTIN Didier, BALASAKIS Christian, BODINEAU Jacqueline, MORCH Laurence, BUTAUD Philippe, BARBET Marie-Claude, MARHAB Hamid, DESDEVISES Marie-Clet, MELUC Dominique, ROGER Jean-Louis, NIESCIEREWICZ Valérie, DELANNOY-CORBLIN Isabelle, DELATTE Isabelle (*arrivée en séance à 20h20*)

POUVOIR(S) :

GABETTE-FOREL Patrice qui a donné procuration à BODINEAU Jacqueline
LAGRANGE Isabelle qui a donné procuration à DELATTE Isabelle (*valable à compter de 20h20*)
LANGLOIS Christian qui a donné procuration à CHÂTELLIER Daniel
HENRY Jean-Yves qui a donné procuration à ROGER Jean-Louis
HORLAVILLE Emeline qui a donné procuration à DELANNOY-CORBLIN Isabelle

ABSENTS :

COLLIARD Danielle, BLANCHARD Denis, BONNET Thérèse, VILLEZ Jacques, ROUAULT Stéphane

ASSISTANT :

Alain RABALLAND, Directeur Général des Services

SECRETAIRE DE SEANCE :

Sylviane LASCAUX

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20h04.

Madame Sylviane LASCAUX est désignée comme Secrétaire de séance (unanimité, 22 voix pour).

Le compte-rendu de la réunion du 13 février 2013 est adopté à l'unanimité (22 voix pour).

L'ordre du jour proposé est approuvé (unanimité, 22 voix pour).

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire attire l'attention des conseillers municipaux sur l'échéance des prochaines élections municipales des 9 et 16 mars 2014 et sur le fait que depuis le 1^{er} mars 2013, une période pré-électorale vient de s'ouvrir. Cette période de douze mois nécessite une vigilance au titre des comptes de campagne et la communication institutionnelle sera encadrée dans les six mois qui précéderont l'élection.

Il indique que Monsieur Jean-Louis ROGER lui a demandé la possibilité d'utiliser pour sa campagne électorale la salle mise à disposition par la Commune auprès des groupes municipaux politiques d'opposition.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y est pas favorable car ce local est réservée à ces deux groupes, AGIR Ensemble et EXISTONS à Sucé et non destiné à accueillir l'activité de structures de soutien. De plus, si à ce jour deux candidatures sont connues, il peut y en avoir une troisième et la question de l'usage équitable des locaux municipaux se trouverait posée.

Enfin, il informe les conseillers qu'il n'utilisera pas les locaux de la mairie pour sa propre campagne pour des raisons de neutralité.

Monsieur le Maire propose donc de donner la possibilité aux listes déclarées d'utiliser les salles municipales selon leurs disponibilités, ponctuellement et sur réservation. Il sera souhaitable qu'un accord soit trouvé entre elles dans un souci d'équilibre.

Madame Valérie NIESCIEREWICZ interpelle Monsieur le Maire pour lui rappeler qu'il avait utilisé lors des dernières élections le local mis à disposition du groupe minoritaire pour sa campagne électorale. Monsieur le Maire lui répond que cela s'était fait en plein consensus avec la Municipalité en place et qu'il n'y avait, alors, qu'une seule opposition municipale.

Monsieur Jean-Louis ROGER prend acte de la clarification des choses même si, selon lui et après contact avec la Préfecture, des usages en cours auraient pu être acceptés.

Monsieur le Maire lui rétorque qu'il sait l'attachement du groupe AGIR Ensemble au respect des règles et qu'il y est très vigilant en tant que Maire.

1) FINANCES

1-1 – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2012

Après examen en Commission des Finances le 25 février, le Conseil Municipal est invité à approuver les comptes administratifs (Commune, Service d'assainissement eaux usées, Domaine portuaire concédé, lotissement Le Verger, lotissement Le Champ de la Croix, ensemble immobilier de la rue de la Poste/Le Clos de l'Erdre), présentés pour l'année 2012.

Le Maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote (Cf. art.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT).

Monsieur Jean-Jacques KOGAN est désigné pour présider la séance pour ce point de l'ordre du jour.

Présentation est faite des comptes administratifs arrêtés pour l'exercice 2012. Ces comptes ont été examinés lors de la dernière Commission des finances.

Ils s'établissent comme suivant (montants exprimés en €) :

Budget général Ville :

- Section de fonctionnement :	
o Dépenses :	6 103 589,16
o Recettes :	8 086 552,92
o Résultat de clôture :	1 982 963,76
- Section d'investissement :	
o Dépenses :	4 845 688,10
o Recettes :	4 817 777,06
o Résultat de clôture :	- 980 695,56

Budget du service d'assainissement eaux usées :

- Section de fonctionnement :	
o Dépenses :	192 409,17
o Recettes :	344 444,40
o Résultat de clôture :	152 035,23
- Section d'investissement :	
o Dépenses :	357 000,06
o Recettes :	725 236,37
o Résultat de clôture :	368 236,31

Budget du domaine portuaire concédé :

- Section de fonctionnement :	
o Dépenses :	35 838,17
o Recettes :	72 358,50
o Résultat de clôture :	36 520,33
- Section d'investissement :	
o Dépenses :	23 847,74
o Recettes :	20 633,82
o Résultat de clôture :	- 3 213,92

Budget lotissement Le Verger :

- Section de fonctionnement :	
o Dépenses :	4 369 431,20
o Recettes :	4 767 181,62
o Résultat de clôture :	397 750,42
- Section d'investissement :	
o Dépenses :	4 037 978,82
o Recettes :	4 037 978,82
o Résultat de clôture :	0

Budget lotissement Le Champ de la Croix :

- Section de fonctionnement :
 - o Dépenses : 155 284,14
 - o Recettes : 155 284,14
 - o Résultat de clôture : 0

- Section d'investissement :
 - o Dépenses : 480 158,29
 - o Recettes : 332 965,45
 - o Résultat de clôture : -147 192,84

Budget opération immobilière rue de la Poste (Le Clos de l'Erdre) :

- Section de fonctionnement :
 - o Dépenses : 566 434,42
 - o Recettes : 566 434,42
 - o Résultat de clôture : 0

- Section d'investissement :
 - o Dépenses : 551 238,67
 - o Recettes : 550 000,00
 - o Résultat de clôture : -1 238,67

Suite à cette présentation les interventions suivantes sont faites :

Monsieur Jean-Louis ROGER constate des différences importantes entre les prévisions budgétaires et leurs réalisations. Son groupe votera cependant les comptes administratifs au regard de la bonne tenue des comptes.

Monsieur Jean-Jacques KOGAN reconnaît que les taux de réalisation étaient meilleurs sur les exercices précédents. Il conviendra cependant de les regarder sur la totalité de la durée du mandat.

Suite au retrait de séance de Monsieur le Maire, il peut être procédé au vote.

Après en avoir délibéré, l'ensemble des comptes administratifs est approuvé par le Conseil Municipal (par 19 voix pour et 1 abstention M. Dominique MELUC).

(Monsieur le Maire ne participant pas au vote, la procuration donnée en sa faveur par Monsieur Christian LANGLOIS ne peut être prise en compte)

1-2 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2012

(arrivée en séance de Madame Isabelle DELATTE à 20h20)

La question est présentée par Monsieur le Maire.

Monsieur le Trésorier Principal de Carquefou, Comptable de la Collectivité, a transmis ses comptes de gestion relatifs à l'exercice 2012.

Après examen des documents présentés, il apparaît que les comptes de gestion pour le Budget de la Commune, du Service d'assainissement eaux usées, du Domaine portuaire concédé, du lotissement Le Verger, du lotissement Le Champ de la Croix et de l'ensemble immobilier de la rue de la Poste (Le Clos de l'Erdre) n'appellent ni observation ni réserve.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés (24 voix pour), approuve ce constat.

1-3 – AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2012

Monsieur le Maire expose le point.

Les propositions d'affectation des résultats de l'exercice 2012 sont présentées pour intégration dans les budgets (Commune, Assainissement eaux usées, Domaine portuaire, lotissement Le Verger, lotissement Le Champ de la Croix, ensemble immobilier de la rue de la Poste/ Le Clos de l'Erdre).

En ce qui concerne le résultat de clôture du budget principal, il convient d'y intégrer les résultats de clôture du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) du canton de La Chapelle-sur-Erdre au 31 décembre 2011, suite à sa dissolution selon le détail ci-dessous :

Section de fonctionnement : + 1 495,83 € (Somme inscrite au compte 110 – report à nouveau)

Section Investissement : + 1 879,70 €

Compte 1069 + 3 323,21 €

Compte 4728 + 52,32 €

Compte 110 - 1 495,83 €

Les affectations proposées sont les suivantes :

Budget général Ville :

Compte 002 : 1 002 268,20 €

Compte 1068 : 980 695,56 €

Service assainissement eaux usées :

Compte 002 : 12 881,74 €

Compte 1068 : 139 153,49 €

Domaine portuaire concédé :

Compte 002 : 33 306,41 €

Compte 1068 : 3 213,92 €

Lotissement Le Verger :

Compte 002 : 397 750,42 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés (24 voix pour) approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2012.

1-4 – VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES

La question est présentée par Monsieur le Maire.

Celui-ci informe les conseillers sur les dernières données transmises le 8 mars par les services de l'Etat. Les bases de valeur locatives sont estimées à un montant moindre que celui prévu initialement, ce qui conduit à diminuer le produit attendu de 18 040 €. Le projet de budget a donc été corrigé pour tenir compte de cette diminution.

Au regard du projet de budget général de la Commune pour l'exercice 2013, il est proposé au Conseil Municipal de fixer les nouveaux taux des contributions directes locales pour l'année 2013 comme indiqués ci-dessous :

Taxe d'habitation (TH)	19,66 % (19,56 % en 2012)
Taxe foncière « bâti » (TFB)	19,97 % (19,87 % en 2012)
Taxe foncière « non bâti » (TFNB)	52,67 % (52,41 % en 2012)

L'impôt ménage TH, TFB, TFNB est la principale recette de la commune (3 466 077 € en 2012).

Son évolution dépend :

- de la politique fiscale nationale : la revalorisation des bases par le Parlement dans le cadre de la Loi de Finances 2013 (+ 1,8 % en 2013) et
- de la politique fiscale communale : augmentation des taux (+0,5 % pour les trois taxes en 2013).

Monsieur le Maire considère que cette augmentation de 0,5 % est légère pour le contribuable.

L'équipe majoritaire a choisi de pratiquer, tout au long du mandat, une progression modérée mais constante des taux plutôt qu'une forte augmentation en début de mandat et faible ou nulle à l'approche de l'échéance électorale.

La variation communale moyenne des taux en 3 ans est de 0,5 % pour la TH, TFNB et de 0,67 % pour la TFB.

Cette augmentation est, non seulement nécessaire pour pérenniser le choix et la qualité des services proposés aux Sucéens mais, par le principe de la liaison des taux, elle permet également à la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres de bénéficier d'une marge de manœuvre fiscale.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune devra faire face à de nouvelles dépenses (coût de la redevance incitative désormais facturée à la Commune en tant qu'utilisateur alors qu'elle était exonérée de taxe d'enlèvement des ordures ménagères : + 20 000 €) et assumer la baisse (- 20 000 €) de recette fiscale consécutive à l'application de la mesure votée par le Conseil Municipal en faveur des ménages à revenu modeste (taxe d'habitation).

Monsieur Jean-Louis ROGER n'est pas d'accord pour considérer que la revalorisation des taux proposés est légère car elle vient s'ajouter à la revalorisation des bases, ce qui fait un total d'augmentation de + 2,4 %. Depuis le début du mandat, la revalorisation du fait de la Municipalité est de + 4 % et de + 11 % sur la valeur locative soit 15 % au total. Il faut ajouter à cela la fiscalité complémentaire d'abord perçue par le Département puis par la Communauté de Communes depuis 2008 soit + 16 %.

En matière de taxe sur le foncier bâti, il dénonce l'explosion (+62 %) qui a accompagné le transfert de fiscalité de la Région vers la Communauté de Communes.

Il s'agit, pour lui, d'un empilement difficilement supportable par le contribuable.

Monsieur Jean-Louis ROGER ajoute aussi qu'il ne faut pas oublier l'impôt sur le revenu et l'augmentation des cotisations salariales.

Il pense qu'il y a un problème de lisibilité des décisions politiques pour le citoyen et qu'au plan local, la décision de ne pas augmenter l'impôt aurait pu être prise.

En conclusion, il dit que son groupe ne votera pas en faveur de la revalorisation des taux des contributions directes.

En réponse, Monsieur le Maire rappelle qu'à travers la contribution à l'impôt, c'est la solidarité entre les citoyens qui s'exprime. Il note qu'AGIR Ensemble avait pourtant voté pour la revalorisation des taux des impôts locaux en 2012.

Monsieur Jean-Louis ROGER confirme ce choix d'alors, fait dans un souci d'accompagnement de la Communauté de Communes, mais dit l'avoir regretté quand il a su que des communes du territoire n'avaient pas augmenté leurs taux.

Monsieur Jean-Jacques KOGAN regrette aussi ces décisions de communes qui ne manqueront peut être pourtant pas de solliciter l'aide de la CCEG.

Monsieur Jean-Jacques KOGAN tient à relativiser l'impact financier réel sur l'impôt de la politique municipale suivie depuis le début du mandat. A titre d'illustration, il prend l'exemple d'un contribuable payant 1 500 € d'impôt en taxe d'habitation pour lequel l'impact de la pression fiscale communale est de +67,50 € sur la période 2009 à 2014.

Pour Monsieur le Maire, cette augmentation de + 0,5 % est limitée en valeur mais importante en incidence pour le fonctionnement de la collectivité. Il s'agit d'un minimum qui permet de répondre aux besoins des services à la personne.

Il ne comprend pas les votes du groupe AGIR Ensemble : oui pour les décisions faisant évoluer les services mais non quand il s'agit de solliciter l'impôt.

Il doit y avoir une solidarité entre les générations et Monsieur le Maire rappelle les efforts faits à l'initiative de son prédécesseur, Dominique MELUC, en direction de la petite enfance et de l'enfance. Il s'agit maintenant de porter l'effort en faveur des personnes âgées.

Le débat étant clos, les conseillers sont invités à voter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 18 voix pour et 6 contre (AGIR Ensemble) décide d'approuver la revalorisation des taux des contributions directes pour l'année 2013.

1-5 – APPROBATION DES BUDGETS POUR L'EXERCICE 2013

Monsieur le Maire est le Rapporteur de la question.

Suite au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 4 février dernier, les projets de budgets (Ville, Service d'assainissement eaux usées, Domaine portuaire concédé, lotissement du Verger, lotissement du Champ de la Croix, ensemble immobilier de la rue de la Poste/Le Clos de l'Erdre) pour l'exercice 2013 ont été présentés lors de la Commission des Finances du 25 février 2013.

Le Conseil Municipal est invité maintenant à prendre connaissance des propositions budgétaires pour l'exercice 2013.

Remarques et interventions faites au cours de cette présentation :

- Budget général Ville : Monsieur Jean-Jacques KOGAN indique que l'emprunt inscrit est nécessaire à l'équilibre budgétaire initial mais qu'il ne devrait pas être réalisé à la hauteur mentionnée.
- Service d'assainissement eaux usées : Monsieur Christian BALASAKIS fait état des problèmes de saturation des flux rencontrés par Nantes Métropole sur son réseau et des contraintes qui peuvent en découler pour Sucé-sur-Erdre, à savoir, l'impossibilité d'augmenter les volumes des rejets vers le réseau métropolitain.
Monsieur le Maire indique que les résultats de l'étude sur le schéma directeur d'assainissement sont attendus prochainement et qu'ils seront présentés en réunion des commissions d'urbanisme et de travaux.
Des questions se poseront : maintien du raccordement sur le réseau de Nantes Métropole, réalisation d'une station d'épuration ...tout en sachant que la proximité de l'Erdre oblige à de fortes contraintes de protection environnementale et génère des surcoûts importants.
Des dépenses importantes sont à prévoir qui justifient l'autofinancement accumulé.
- Domaine portuaire concédé : Monsieur Philippe BUTAUD fait part du projet d'allongement du ponton d'escale du quai de Cricklade et de stationnement avec une place dédiée à la vidange de tous bateaux.
- Lotissement Le Verger : tous les lots libres sont désormais vendus. Les travaux de finition de voirie seront entrepris en septembre/octobre lorsque tout le gros œuvre des dernières maisons en construction sera terminé.
La Commune accompagne les premiers habitants dans leur installation. FRANCE TELECOM ayant oublié le lotissement dans son plan de charge, le raccordement au réseau téléphonique n'est pas fait.
- Le Champ de la Croix : la dissolution de l'Association Foncière Libre Urbaine (AFUL) ne pouvant intervenir avant 2014, la clôture du budget ne se fera pas non plus en 2013.
- Opération immobilière de la rue de la poste/Le Clos de l'Erdre : Monsieur Jean-Louis ROGER demande à connaître l'état de la commercialisation en cours. Monsieur le Maire lui répond que le service immobilier de l'étude notariale vient de dresser un état des contacts en cours. Un suivi sera fait en commission d'urbanisme.

D'autres interventions sont à noter pour la section de fonctionnement du Budget général :

A propos des charges de personnel, Monsieur Jean-Louis ROGER a noté une augmentation de +34,8% entre 2008 et 2013, à rapprocher des recettes d'impôts qui ont augmenté de 31 % sur la même période. S'il convient bien que son groupe a toujours voté favorablement les modifications du tableau des effectifs du personnel, c'est en alertant sur l'incidence des dépenses supplémentaires engendrées. Concernant les services qui sont de qualité et répondent aux attentes des familles, la vérité des prix doit être dite aux usagers pour expliquer les nécessaires augmentations. L'accroissement de la subvention d'équilibre de 218 000 € en 2008 à 445 000 € en 2013 ne peut continuer. Le coût grandissant de l'accueil périscolaire est pointé.

Monsieur Dominique MELUC demande que les comptes soient présentés de manière analytique pour une analyse plus précise qui permettrait d'aborder plus efficacement la question des tarifs.
Monsieur le Maire souhaite que lors de la prochaine commission des finances, cela puisse être fait.

Madame Mireille RINCE rappelle les contraintes d'organisation et de tarification (rejet du forfait) imposées par la Caisse d'allocations Familiales et qui pénalisent les finances.

Monsieur Dominique MELUC répond que le conventionnement n'est pas obligatoire.

Madame Mireille RINCE réfute les propos de Monsieur Jean-Louis ROGER : il n'y a pas eu d'embauche d'agents pour le pointage des accès à l'accueil périscolaire. Ce travail est fait par la directrice qui est hors taux d'encadrement.

Pour Monsieur le Maire, la mise en œuvre du taux d'effort a, certes, limité l'augmentation des recettes globales mais la disparition de l'effet de seuils liés aux quotients familiaux a contribué à une meilleure équité. Il indique avoir, par comparaison, été regarder du côté d'une commune du sud du département dont les services sont délégués : le coût net des services y est de l'ordre du million d'euros.

Interpellant AGIR Ensemble, il demande s'il faut répondre non aux demandes d'adaptation de service tel que l'accueil d'un enfant handicapé, par exemple, qui requiert 4h d'encadrement spécifique en plus par semaine. Il souhaite aussi connaître la position du groupe AGIR en matière de seuil maximal pour la tarification des familles.

Répondant à Madame Mireille RINCE qui évoque l'action de la présente Municipalité en matière de pérennisation des emplois, Monsieur Dominique MELUC rappelle que la précédente Municipalité s'était aussi engagée dans la transformation d'emplois précaires en emplois durables.

Monsieur Jean-Louis ROGER estimant nécessaire que les choses soient regardées avec attention, Monsieur Jean-Jacques KOGAN lui rétorque que la Municipalité n'a pas attendu les conseils de l'opposition pour faire ainsi et qu'elle fait ensuite des choix politiques.

Concernant la section d'investissement du Budget général de la Commune :

Monsieur Jean-Louis ROGER (rejoint par Monsieur Dominique MELUC) constate que le montant total est important et qu'il y a une dérive entre les coûts estimatifs annoncés au début et ceux présentés ensuite (base nautique, mairie).

Quatre projets (mairie, base nautique, pôle culturel, médiathèque) pour plus de 9 M€ : accélération des projets avec une incertitude sur les financements. Quel impact sur l'endettement ?

Il cite l'exemple des précédentes municipalités qui avaient engrangé des acquisitions foncières sur 18 années. Cette citation étonne Monsieur le Maire qui rappelle à Monsieur Jean-Louis ROGER qu'il était dans l'opposition sur une partie de cette période.

Suite à une remarque de Monsieur Dominique MELUC, Monsieur Jean-Jacques KOGAN insiste sur l'importance et la nécessité de la sincérité des comptes, ce à quoi répondent les autorisations de programmes et crédits de paiements (AP/CP) mises en place. A ce sujet, il évoque d'ailleurs les remarques et recommandations de la Chambre Régionale des Comptes à l'encontre de la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire insiste sur le poids des collectivités locales dans l'économie nationale et locale. La Municipalité essaye de maintenir son effort d'investissement en le finançant, si possible, autrement que par le seul recours à l'impôt et à l'emprunt.

Pour Monsieur le Maire, il y avait un réel retard à combler en matière d'équipements publics pour les associations.

Cependant, pour Monsieur Dominique MELUC, il faudra bien trouver 6 M€ pour financer les programmes et ce ne sera pas qu'avec des subventions. Il demande à la Municipalité de lui indiquer quelles acquisitions foncières ont été faites depuis 2008 pour compenser les cessions faites.

Monsieur le Maire lui en cite certaines réalisées par l'aménageur SELA et pour le compte de la Commune dans le cadre de la Zone d'Aménagement Concerté du centre-ville.

Concernant le budget du service d'assainissement eaux usées :

Le groupe AGIR Ensemble votera contre, ce qui surprend Monsieur le Maire. Monsieur Dominique MELUC lui fait remarquer qu'il n'y a pas d'inconstance dans cette position puisque c'est celle qui a toujours été portée par le groupe.

Pour Monsieur Christian BALASAKIS, cela montre une absence de vision à long terme.

Le débat étant clos, les conseillers sont invités à procéder aux votes :

Budget général Ville :

- Section de fonctionnement : 8 120 677 €
- Section d'investissement : 6 782 858 €

○ **Vote (pour les 2 sections) : adopté par 18 voix pour et 6 contre (AGIR Ensemble)**

Budget du service d'assainissement eaux usées :

- Section de fonctionnement : 241 982 €
- Section d'investissement : 1 017 933 €

○ **Vote (pour les 2 sections) : adopté par 18 voix pour et 6 contre (AGIR Ensemble)**

Budget du domaine portuaire concédé :

- Section de fonctionnement : 82 007,00 €
- Section d'investissement : 49 213,92 €

○ **Vote (pour les 2 sections) : adopté à l'unanimité par 24 voix pour**

Budget du lotissement Le Verger :

- Section de fonctionnement : 2 017 755,26 €
- Section d'investissement : 471 401,21 €

○ **Vote (pour les 2 sections) : adopté par 18 voix pour et 6 abstentions (AGIR Ensemble)**

Budget du lotissement Le Champ de la croix :

- Section de fonctionnement : 379 692,84 €
- Section d'investissement : 294 385 68 €

○ **Vote (pour les 2 sections) : adopté à l'unanimité par 24 voix pour**

Budget de l'opération immobilière de la rue de la Poste (Le Clos de l'Erdre) :

- Section de fonctionnement : 791 503 €
- Section d'investissement : 5 349 733 €

○ **Vote (pour les 2 sections) : adopté par 18 voix pour et 6 abstentions (AGIR Ensemble)**

1-6 – ADMISSION EN NON VALEUR POUR L'EXERCICE 2013

La question est présentée par Monsieur le Maire.

Monsieur le Trésorier Principal de Carquefou a informé la Commune que, malgré les démarches de recouvrement qu'il a engagées auprès d'un débiteur, il n'est pas parvenu à encaisser une somme liée à une créance datant de 2007.

Cette créance étant constatée irrécouvrable, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver leur admission en non-valeur pour un montant de 138 € sur le budget Domaine Portuaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés (24 voix pour) décide d'approuver l'admission en non-valeur proposée.

1-7 – DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

Monsieur le Maire commente le point.

Monsieur Ronan DANTEC, Sénateur, vient d'informer la Commune que la loi prévoit une subvention exceptionnelle destinée aux collectivités territoriales et attribuée sur décision du Ministre de l'Intérieur, sur proposition de la Commission des finances du Sénat : c'est la réserve parlementaire.

Une enveloppe est répartie entre sénateurs et le montant que Monsieur DANTEC peut répartir sur le territoire pour la réserve parlementaire de 2013 est de 120 000 € au total.

Il appelle les collectivités à lui faire part de leurs projets.

Il doit s'agir d'opérations d'investissement et le montant sollicité ne doit pas dépasser 50 % du montant hors taxes du projet.

La dotation maximale sera de 20 000 € par projet.

Un jury indépendant sélectionnera les projets retenus.

Il est proposé de présenter le projet de médiathèque car il s'inscrit dans le domaine de la culture et du développement durable mis en avant par le sénateur.

Monsieur Jean-Louis ROGER s'interroge sur le caractère innovant du projet de médiathèque. Il lui est répondu que le type de construction retenu (choix de matériaux de construction entre autres) permet de répondre à ce critère.

Madame Marie-Claude BARBET exprime sa défiance initiale sur ce type d'attributions et pensait s'abstenir mais, compte tenu de la mise en place par Monsieur Ronan DANTEC d'un jury indépendant, elle votera la délibération. Monsieur Jean-Louis ROGER trouve cela bien aussi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés (24 voix pour), décide de solliciter une subvention auprès de Monsieur Ronan DANTEC, Sénateur, au titre de la réserve parlementaire pour le projet de médiathèque.

2) CADRE DE VIE - ENVIRONNEMENT - TRANSPORT

2-1 – REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2012 : DEMANDE DE DOTATION

Le Rapporteur de la question est Monsieur le Maire.

L'Etat fera prochainement connaître au Conseil général le montant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière attribué, au titre de l'année 2012, aux communes et groupements de communes du département, comptant moins de 10 000 habitants.

Afin de préparer une proposition de répartition de cette dotation, le Président du Conseil général demande aux collectivités de lui faire part de leurs opérations susceptibles de bénéficier d'une dotation. Ces opérations doivent concourir à « l'amélioration des transports en commun et des conditions générales de la circulation et de la sécurité routière » énumérées à l'article R 2334-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Plusieurs dossiers peuvent être présentés par une collectivité.

La Municipalité envisage la réalisation de deux opérations susceptibles d'être retenues pour une dotation :

- L'aménagement de la rue Descartes (250 000 € HT)
- La réfection de la route de Saint Mars du Désert (167 300 € HT)

Monsieur Jean-Louis ROGER demande quel est le projet prévu pour la rue Descartes.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit du projet inscrit dans la réflexion menée sur le Plan de Déplacement Urbain (PDU).

Madame Christine CHEVALIER ajoute que ce projet est dans la continuité des présentations des réflexions d'aménagement faites en réunion publique et qu'il sera très prochainement présenté en Comité de pilotage.

Madame Valérie NIESCIEREWICZ regrette que les élus ne soient pas les premiers informés, ce qui fait réagir Madame Christine CHEVALIER qui regrette la passivité des représentants du groupe AGIR Ensemble en réunion de la Commission Cadre de vie.

Monsieur le Maire annonce que l'objectif est de réaliser cet aménagement courant 2013. La Municipalité présentera à la discussion du COPIL l'orientation privilégiée qui est celle du sens unique montant. La Commission se réunira ensuite.

Cette opération pourra être financée par des économies faites sur d'autres aménagements de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du centre-ville.

Monsieur le Maire annonce qu'une étude sera réalisée sur la question de la sécurisation vélos/piétons du franchissement du pont.

L'ensemble du Plan de déplacements urbains sera présenté lors d'une réunion publique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés (24 voix pour), décide d'approuver le dépôt de ces dossiers auprès du Conseil général et à s'engager à leur réalisation en cas de dotation.

3) VIE SCOLAIRE - PETITE-ENFANCE

3-1 – ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) : DETERMINATION DE LA TARIFICATION DU FORFAIT NUITÉES

Madame Mireille RINCE présente le point.

Des mini camps avec nuitées ont été organisés en 2012 pour les enfants de 8 à 11 ans et il est envisagé de renouveler l'expérience en 2013.

La formule serait cependant modifiée. Des mini camps de 3 jours et 2 nuits seraient proposés en juillet et en août (1 chaque mois).

La tarification envisagée est la suivante : paiement de 3 jours d'ALSH suivant le quotient familial (QF) de la famille plus un forfait pour les deux nuitées par mini camp.

Il est proposé de reprendre les forfaits de nuitées pratiqués en 2012 :

- 10 € pour les QF inférieurs à 750 €
- 14 € pour les QF compris entre 751 et 1 200 €
- 20 € au-delà de 1 200 €

Madame Mireille RINCE précise qu'une nuitée est une période de 13 heures et que le coût de la journée est, bien sûr, en sus pour la famille.

Les mini camps seront accueillis sur la base nautique de Mazerolles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés (24 voix pour), décide d'adopter ces tarifs pour les nuitées.

3-2 – RESTAURATION : DETERMINATION DE LA TARIFICATION DE L'ACCUEIL DES ENFANTS CONCERNES PAR UN PROTOCOLE D'ACCUEIL INDIVIDUALISE (PAI)

La question est exposée par Madame Mireille RINCE.

Pour les familles d'enfants concernés par un protocole d'accueil individualisé (PAI) et pour lesquels les familles fournissent un panier repas, le tarif de restauration est diminué du prix facturé par le prestataire ANSAMBLE Breiz Restauration dans le cadre du marché public en cours. Ce prix est constitué du coût de l'assiette (denrées alimentaires) et du coût de la prestation complémentaire de l'entreprise.

Ce prix est réévalué chaque année en fonction des indexations prévues dans le marché public.

Les prix sont différents selon qu'il s'agit de restauration scolaire (2,01 TTC) ou de l'accueil de loisirs (2,36 € TTC pour le mercredi et 2,70 € TTC pour les périodes de vacances) ou pour les jeunes de 11/14 ans (2,93 € TTC). Les prix indiqués sont ceux de l'année scolaire en cours.

Il est donc proposé que le tarif de restauration facturé aux familles d'enfants concernés par un PAI soit le tarif de restauration en vigueur et relatif à leur quotient familial diminué du prix facturé par le prestataire dans le cadre du marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés (24 voix pour), décide d'approuver cette proposition.

3-3 – ANIMATION SPORTIVE SCOLAIRE ; CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE DE L'ANIMATION SPORTIVE SCOLAIRE ENTRE LA VILLE DE LA CHAPELLE-SUR-ERDRE ET LA COMMUNE DE SUCE-SUR-ERDRE : AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Rapporteur du point est Monsieur Didier BERTIN.

Lorsque les quatre communes du canton (La Chapelle-sur-Erdre, Treillières, Grandchamp-des-Fontaines et Sucé-sur-Erdre) étaient réunies au sein du SIVOM du canton de La Chapelle-sur-Erdre, cet établissement public de coopération intercommunale gérait l'animation sportive scolaire dans les communes du canton. Depuis la disparition du SIVOM, les communes ont voulu poursuivre cette animation très appréciée des élèves et de leurs enseignants.

Depuis deux ans, des représentants des quatre communes du canton se sont régulièrement réunis afin d'étudier ensemble la meilleure réponse à apporter aux difficultés financières régulièrement rencontrées par la section locale de l'USEP (union sportive de l'enseignement du premier degré) qui met en place sur le canton la finalité de cette animation sportive : les rencontres sportives.

De plus, ces échanges ont permis de mettre en évidence que les modalités de financement de l'animation sportive étaient très complexes et ne prenaient pas en compte la réalité des évolutions que connaît cette activité.

Les représentants des communes ont donc convenu de nouveaux critères pour répartir la charge de la mise à disposition de cette activité auprès de chacune des communes.

Ces nouveaux critères se veulent plus proches de la réalité du terrain et de ses évolutions ; ceci devrait donc permettre de mettre un terme aux difficultés financières récurrentes de la section locale de l'USEP.

Ainsi, désormais, chaque commune versera à la Ville de La Chapelle-sur-Erdre une participation pour la mise à disposition de ce service, calculée sur les bases suivantes :

- Les frais liés à la mise en place de l'animation sportive scolaire seront désormais proportionnels aux nombres de créneaux d'activité dont bénéficie chaque commune. Outre les charges de personnel, ces frais intégreront les charges matérielles liées au poste (mise à disposition de véhicule, récompenses pour les rencontres sportives ...).
- La prise en compte des frais de transports pour les rencontres sportives sera fonction du nombre réel d'adhérents à la section locale de l'USEP. Puisque le nombre d'adhérents à transporter définit le nombre de transports nécessaires pour les rencontres sportives et donc leurs coûts, cette base de calcul a semblé plus juste aux représentants des communes. La participation de chaque commune est fixée à 5,60 € par adhérent de son territoire à la section locale de l'USEP. Elle sera revue si l'évolution du coût des transports le nécessite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés (24 voix pour), décide d'approuver la convention proposée et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

3-4 – ANIMATION SPORTIVE SCOLAIRE ; AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL PAR LA VILLE DE LA CHAPELLE-SUR-ERDRE : AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Didier BERTIN commente le point.

Une convention de mise à disposition d'un agent de la Ville de La Chapelle-sur-Erdre, Madame Sylvie CLODIC, a été conclue le 8 mars 2011 pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2011 pour exercer les missions d'organisation et de suivi de l'animation sportive dans les écoles primaires publiques et privées de la Commune.

Par délibération précédente prise ce jour, de nouvelles modalités de remboursement des charges de personnel ont été arrêtées entre la Ville de La Chapelle-sur-Erdre et la Commune dans le cadre d'une mise à disposition plus large d'un service d'animation sportive scolaire.

Il convient donc de conclure un avenant à la convention de mise à disposition de Madame Sylvie CLODIC du 8 mars 2011 afin d'inclure ces nouvelles modalités de remboursement des charges de personnel.

Cet avenant entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2013 et demeurera valable jusqu' à la fin de la convention, le 31 décembre 2013.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés (24 voix pour), décide d'approuver la conclusion de cet avenant et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

4) URBANISME - VIE ECONOMIQUE - TOURISME

4-1 – DOMAINE PUBLIC COMMUNAL : CLASSEMENT DE L'IMPASSE TOULOUSE-LAUTREC

Monsieur Bernard TESSON présente la question.

Dans le cadre de la répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et de la dotation globale d'équipement (DGE), la Préfecture actualise chaque année les données relatives à la longueur de voirie classée dans le domaine public communal.

La prise en compte de ces données nécessite une délibération du Conseil Municipal validant la qualité de domaine public de la voirie.

En outre, conformément à l'article L141-3 du Code de la voirie routière, l'ouverture et le classement d'une voie communale sont prononcés par le Conseil Municipal.

A l'occasion de la réalisation du lotissement Toulouse-Lautrec et après réception des travaux, remise des plans de récolement des réseaux, de l'analyse du passage caméra sur le réseau eaux usées par la SAUR, remise du tableau de valorisation comptable de la voie et des réseaux, Monsieur Gildas PIRAUD – aménageur, a rétrocédé cette voie d'une longueur de 40 mètres à titre gratuit à la Commune au moyen d'une déclaration d'abandon de terrain.

Cette voie, d'une superficie de 470 m², est valorisée selon l'estimation habituelle de FRANCE DOMAINE pour les voiries situées en secteur 1AUh à 10 €/m² soit 4 700 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés (24 voix pour) décide d'approuver le classement dans le domaine public de l'impasse Toulouse-Lautrec et le transfert à la Commune des différents réseaux situés sous la voie.

4-2 – CONVENTION DE SERVITUDE DE TRÉFONDS POUR LE PASSAGE D'UNE CANALISATION D'EAUX USEES ET D'UNE CANALISATION D'EAUX PLUVIALES SUR LA PROPRIETE DE MONSIEUR GILDAS PIRAUD : AUTORISATION DE SIGNATURE

Le point est commenté par Monsieur Bernard TESSON.

Lors de la réalisation du lotissement Toulouse-Lautrec, Monsieur Gildas PIRAUD aménageur de cette opération a réalisé un réseau d'eaux usées et un réseau d'eaux pluviales sur les lots 4 et 5 dudit lotissement afin de desservir un secteur classé en zone Ub du Plan Local d'Urbanisme (PLU) mais non urbanisé à ce jour.

Dans le cadre de la reprise de la voie et des réseaux, il a été convenu que Monsieur Gildas PIRAUD consente une servitude de tréfonds sur les lots 4 et 5 à la Commune pour ces réseaux.

Cette servitude de tréfonds est consentie sans indemnité. Les frais de notaire sont supportés pour une moitié par la Commune et pour l'autre moitié par Monsieur Gildas PIRAUD.

La servitude de tréfonds implique la prohibition de bâtir sur une emprise de 3 mètres à partir de la limite séparative Sud.

La servitude donne droit à la Commune :

- d'établir les ouvrages nécessaires au fonctionnement des canalisations.
- de procéder aux enlèvements de toute plantation, aux abattages ou dessouchages des arbres et arbustes nécessaires à l'entretien de la canalisation et des ouvrages.

Toutefois, la Commune s'engage :

- à remettre en état le terrain suite à toute intervention.
- à prendre toutes les précautions nécessaires pour ne pas gêner l'utilisation des parcelles traversées.

Les canalisations constituées d'un tuyau PVC de diamètre 200 mm pour le réseau eaux usées et d'un tuyau PVC de diamètre 160 mm pour le réseau eaux pluviales sont implantées conformément au plan de récolement établi par le cabinet de géomètres AGEIS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés (24 voix pour), décide d'approuver la conclusion de la convention de servitude de tréfonds pour le passage d'une canalisation d'eaux usées et d'une canalisation d'eaux pluviales avec Monsieur Gildas PIRAUD et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

5) JEUNESSE ET RELATIONS AVEC LE MONDE ASSOCIATIF

5-1 – CONVENTION PRECISANT LES MODALITES D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES DES COLLEGES PUBLICS DU CANTON DE LA CHAPELLE-SUR-ERDRE : AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Didier BERTIN expose la question.

Lorsque les quatre communes du canton de La Chapelle-sur-Erdre étaient réunies au sein d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM), celui-ci allouait des subventions aux associations sportives des collèges publics du territoire cantonal. Depuis la disparition du SIVOM, les communes ont souhaité poursuivre ce soutien.

Depuis deux ans, des représentants des quatre communes du canton se sont régulièrement réunis afin de définir ensemble le montant de l'aide à accorder ainsi que les conditions d'octroi de cette aide.

Ces échanges ont permis de mettre en évidence que la base de calcul de l'aide (le nombre d'élèves scolarisés) n'était pas en rapport avec l'activité associative. Désormais, c'est le nombre d'adhérents à l'association sportive concernée qui servira de base de calcul à la subvention, celle-ci étant fixée à 12 € par adhérent.

De plus, comme c'est le cas pour les autres associations, les représentants des quatre communes ont convenu qu'il était nécessaire d'imposer des modalités de présentation des demandes et de définir les limites à l'accord d'une aide.

La gestion administrative des demandes sera centralisée au Service des sports de la Ville de La Chapelle-sur-Erdre. Le service établira un tableau d'attribution des subventions.

Le versement de la subvention sera du ressort de chaque commune.

Pour formaliser tout ce processus, une convention quadripartite a été élaborée en commun.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés (24 voix pour), décide d'approuver les dispositions de la convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

5-2 – JEUNESSE – CAMP ETE 2013 : DETERMINATION DES TARIFS

Monsieur Didier BERTIN est le Rapporteur du point.

Trois séjours d'été seront organisés par le secteur Jeunesse et proposés aux familles :

Pour les jeunes de 11-14 ans,

- séjour Pont Caffino du 8 au 12 juillet 2013, 12 jeunes.
- séjour Fromentine du 20 au 24 août 2013, 12 jeunes.

Pour les jeunes de plus de 14 ans,

- séjour Ile de Ré du 26 au 30 août 2013, 12 jeunes.
- un second séjour est en cours d'organisation (lieu, dates, activités et nombre de jeunes à définir).

L'an dernier pour la détermination des tarifs des séjours, il avait été convenu que le tarif maximum était égal à 50% du coût réel (encadrement compris). Pour 2013, il est proposé de calculer ce tarif maximum sur la base de 80% du coût réel.

La tarification envisagée au regard des ressources de la famille sur la base d'un taux d'effort de 0,205 correspond à un :

- prix plancher (quotient familial de 380 €) soit : 77,90 €
- prix plafond (quotient familial de 1 701 €) soit : 350,00 €

Monsieur Didier BERTIN informe les conseillers que le projet d'organisation de camps avec les villes jumelées n'a pas pu être concrétisé pour cette année. L'idée est cependant gardée et continuera d'être travaillée pour aboutir l'année prochaine.

Concernant le coût à prendre en charge pour la détermination des tarifs, la perspective est d'arriver à 100 % du coût réel à terme pour Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés (24 voix pour), décide d'approuver ces modalités de tarification pour les quatre séjours d'été 2013 à destination des jeunes.

6) VIE SCOLAIRE

6-1 – REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES : Information

Monsieur le Maire évoque la réunion organisée par la Municipalité le 16 février dernier et à laquelle étaient conviés l'Education nationale, les enseignants des écoles de la Commune, les représentants des parents d'élèves (associations et Conseil d'écoles). Cette rencontre a permis de confronter les points de vue sur les perspectives de mise en place de l'aménagement des rythmes scolaires.

Il rappelle qu'en 2008, toutes les parties concernées s'étaient vues imposer par l'Etat la semaine de 4 jours, ce qui avait fait réagir parents et enseignants.

Aujourd'hui une nouvelle réforme est imposée mais avec la possibilité d'un délai d'un an dans son application.

La Municipalité a diffusé le 21 février dernier un questionnaire auprès des familles. Cela concernait 597 enfants dont 111 scolarisés en CM2.

Le 11 mars, 197 réponses ont été comptabilisées et analysées. Cela correspond à 277 enfants.

Il en ressort les grandes tendances suivantes :

- plébiscite en faveur du mercredi matin scolarisé plutôt que le samedi matin,
- pause méridienne de 1h45 préférée plutôt que 2h ou 2h30,
- report de l'application en 2014 très largement souhaité.

La grande majorité des réponses provient des familles dont les enfants sont scolarisés dans les deux écoles publiques.

Compte tenu de ces éléments issus d'une première analyse des réponses reçues au 11 mars (date butoir de retour des questionnaires), Monsieur le Maire propose de se donner du temps pour un travail de concertation entre tous les partenaires concernés : enseignants, parents, élus et services. Les associations seront aussi contactées.

Le souhait est d'arriver à prendre une décision sur les modalités d'organisation de cet aménagement des rythmes scolaires pour la fin de l'année 2013, au plus tard avant le vote du budget en 2014 pour une mise en œuvre de la réforme à la rentrée scolaire de septembre 2014.

Monsieur le Maire tient à préciser que la Commune et ses services étaient prêts pour une mise en œuvre dès septembre 2013.

La Municipalité privilégiait une pause méridienne plus importante que ce qui est souhaité. Une autre organisation aura un coût plus élevé.

Il exprime le souhait que la solution trouvée à l'issue du travail de concertation le soit dans l'intérêt des enfants.

Monsieur Jean-Louis ROGER dit que la solution proposée de report à 2014 est sage.

Madame Mireille RINCE pense au contraire qu'il aurait été préférable de commencer en 2013, ce qui aurait permis de tester les organisations. Elle confirme que tout était prêt au plan municipal pour commencer en septembre de cette année.

Elle craint une certaine inertie corporatiste.

Monsieur Hamid MARHAB souhaite que les parents et les enseignants prennent en charge la question.

Monsieur le Maire a constaté que, dans les communes où les équipes enseignantes ont été favorables à la réforme et à son application rapide, la mise en œuvre a pu être décidée pour 2013.

En conclusion, il exprime l'attente que la réforme se fasse de manière plus globale en intégrant les vacances scolaires et que l'intérêt de l'enfant soit privilégié sans tenir compte d'autres intérêts tels qu'économiques.

7) TRAVAUX

7-1 – MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE : AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Maire expose la question.

Suite à l'étude de programmation réalisée par le Cabinet PUZZLE, il convient maintenant d'assurer la conception du bâtiment et le suivi des travaux.

Pour cela, il est nécessaire de mettre en œuvre un marché de maîtrise d'œuvre.

Une consultation a été lancée. Une première sélection de 15 architectes sur 42 candidatures a été retenue. Une 2ème sélection a permis de choisir 5 architectes qui ont remis chacun une esquisse exposée au public en mairie. Après audition par les membres du Comité de Pilotage constitué pour le projet, l'architecte Hélène HOUPERT a été retenue pour un montant de 173 012,00 € HT soit 206 922,35 € TTC (estimatif initial 156 000,00 € HT).

Monsieur Jean-Louis ROGER indique que ce projet est un sujet à discussion au sein de son groupe.

Il s'agit en effet d'un projet d'importance générant un coût dans un contexte économique difficile. Il s'interroge sur ce qu'en pensent vraiment les Sucéens.

Le groupe AGIR ne remet pas en cause le besoin ni la qualité du projet présenté mais son coût. L'incertitude sur la hauteur du subventionnement (70 % au départ, moins maintenant) pose question.

Monsieur Jean-Jacques KOGAN précise que les subventions attendues sont de 30 à 35 % de la part de

l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et de 25 % de la part de la Région au titre du Contrat de Territoire Unique.

Monsieur le Maire pense qu'il s'agit d'un projet qui concerne tous les Sucéens plus que d'autres projets (terrain de football, base nautique). Compte tenu de l'absence de rénovation possible du bâtiment actuel de la bibliothèque, le besoin est réel.

Madame Valérie NIESCIEREWICZ demande ce que deviendra ce bâtiment : coût de la rénovation pour une affectation autre.

Monsieur Jean-Louis ROGER se demande s'il n'était pas possible de répondre au besoin à moins de 650 m² de construction sous prétexte d'obtenir des subventions.

Madame Isabelle DELANNOY-CORBLIN reconnaît la qualité du projet mais pense que le contexte ne permet pas de dépenser autant. Elle s'abstiendra donc.

Monsieur Jean-Jacques KOGAN s'inquiète de l'impact qu'aurait au plan national l'arrêt des dépenses d'équipement par les collectivités au plan local.

En marge du point, un échange contradictoire sur la nécessité et l'opportunité des deux équipements aquatiques prévus sur le territoire d'Erdre et Gesvres a lieu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 18 voix pour, 3 abstentions (AGIR Ensemble) et 3 contre (AGIR Ensemble) décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché,**
- **prévoir les crédits nécessaires au budget concerné.**

7-2 – INFORMATION SUR LES TRAVAUX EN COURS

Les informations sont données par Monsieur Christian BALASAKIS.

Base nautique de la Papinière :

Le bâtiment est hors d'eau et sera bientôt hors d'air car les menuiseries sont en cours, de même que les hangars à bateaux puisque le dernier bâtiment en bois doit être vidé des derniers bateaux ce week-end pour être démolé afin de laisser place nette aux aménagements extérieurs. Le bardage bois et le second œuvre viendront ensuite.

La livraison du bâtiment est prévue courant juillet 2013 et l'inauguration à voir en septembre.

Espace Ados :

Le bâtiment est hors d'eau et hors d'air. Les enduits et peintures extérieurs, l'isolation et les cloisonnements sont faits. Les sols, carrelages, plomberie, sanitaires, aménagement extérieurs, local vélos et clôtures viendront ensuite.

Livraison du bâtiment en juin 2013.

Le Clos de l'Erdre :

Les murs du sous-sol sont en cours d'élévation, coulage de la dalle.

Pose de la 1^{ère} pierre le 22 mars 2013.

Extension du restaurant scolaire de l'école maternelle du Levant :

Travaux en cours de finition. Inauguration le 16 mai 2013.

Skate-Park :

Livraison fin mars 2013.

Lotissement Le Verger :

Quelques maisons ne sont pas encore sorties de terre.

Attente de la fin du gros œuvre pour continuer les aménagements de voirie et d'espaces verts.

Sécurisation de la route de la Filonnière :

Reste la peinture des plots ralentisseurs.

Chemin du Pâtis :

La piste cyclable a été réalisée.

Aménagement zone 30 route de Saint Mars-du-Désert :

Les chevrons ont été tracés. Il reste quelques travaux d'aménagement.

Levée du pont :

Avec l'accord du Conseil général, les travaux vont pouvoir s'achever par la réalisation du chemin et l'aménagement des espaces verts qui reprennent tout le fleurissement de la Commune.

Travaux à venir :

Réfection de l'allée piétonne entre la rue des Herses et la mairie programmée fin mars.

Aménagement de l'église pour Personnes à Mobilité Réduite en avril 2013.

Base nautique de Mazerolles : les travaux concernant les sanitaires vont commencer en mai.

Refleurissement espaces verts en cours.

PARTIE II: DECISIONS DU MAIRE ET USAGE DES DELEGATIONS

Marchés publics :

- marchés à procédure adaptée :

Réalisation de logements allée du Ruisseau : Lot 15 Peinture. Suite à la défaillance de l'entreprise DEBUSCHERE (liquidation judiciaire), remplacement par la Société LE BRUN (CHEIZ-EN-RETZ) pour un coût identique de 21 424 ,00 € HT soit 25 623,10 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

PARTIE III : INFORMATIONS DIVERSES

● **Agenda municipal :**

- Lundi 29 avril 2013 : commission des finances
- Mardi 14 mai 2013 : conseil municipal
- Lundi 10 juin 2013 : commission des finances
- Mardi 25 juin 2013 : conseil municipal

Nota : ce calendrier est donné à titre indicatif et est susceptible de modifications

● **Manifestations :**

- Jeudi 14 mars : Journée nationale de l'audition (salle du Conseil Municipal)
- Du 14 au 24 mars : Semaine Sans Télé (Amicale Laïque)
- Dimanche 17 mars : concert de Pro Arte (salle de l'Erdre)
- Samedi 23 et dimanche 24 mars : Salon des associations créatives (salle des fêtes de la Papinière)
- Dimanche 31 mars : Chasse aux œufs (Parc de la Mairie)
- Samedi 6 et dimanche 7 avril : Salon du Livre Jeunesse (complexe sportif et de loisirs de la Papinière)
- Du 7 au 15 avril : Semaine du développement durable
- Du 9 au 19 avril : Semaine sous la Yourte (Parc de la Mairie)
- Fin avril : inauguration skate-park (*date à confirmer*)
- Samedi 4 mai : Solid'Erdre
- Mercredi 8 mai : Commémoration de la Victoire
- Jeudi 16 mai : inauguration de la cour rénovée de l'école élémentaire publique Descartes et de l'extension du restaurant scolaire de l'école maternelle publique Le Levant
- Du 24 au 27 mai : venue de la délégation anglaise de Cricklade
- Dimanche 26 mai : les Escapades Atlantiques
- Samedi 15 et dimanche 16 juin : Les Voiles de l'Erdre (Le Port)
- Samedi 15 juin : Fête de la Musique (Parc de la Mairie)
- Début juillet : inauguration de l'Espace Ados - Pôle 11/14 (*à confirmer*)
- Samedi 6 juillet 11h : inauguration du lotissement Le Verger
- Samedi 13 juillet : fête nationale (Le Port)
- Vendredi 30, samedi 31 août et dimanche 1^{er} septembre : Les Rendez-vous de l'Erdre (Parc de la mairie, Le Port et salle de l'Erdre)
- Samedi 7 septembre : Forum des Associations (complexe sportif et de loisirs de la Papinière)
- En septembre : Journées du Patrimoine (*dates et lieux à préciser*)
- Mardi 15 octobre : animation sécurité routière seniors (salle du conseil)
- Samedi 19 octobre : Accueil des nouveaux sucéens (salle de la Papinière)
- Du 16 au 23 octobre : Tout Petit Festival
- Lundi 11 novembre : commémoration de l'armistice de 1918
- Vendredi 6 et samedi 7 décembre : TELETHON